Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220317-DEC202224-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

17 MARS 2022

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202224
FINANCES ;
Entretiens techniques des équipements (MAPA n° 01/2016,
lot n° 3 entretien du matériel de réfrigération) - Avenant n° 2

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 100 000€ ,

VU le marché MAPA N° 01/2016, lot n° 3 entretien du matériel de réfrigération attribué à la société FCP (03100 MONTLUÇON) pour un montant de 458,00 € TTC par an,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger le contrat avec la société titulaire du marché,

DECIDE de signer l'avenant n°2

PORTE ainsi le terme de la période de contrat au 31 décembre 2022, non renouvelable.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)